

## Aide à l'investissement

Le Pays Voironnais propose une aide cofinancée par la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Cette aide s'adresse aux entreprises commerciales, artisanales et de services situées en centre-ville ou centre-bourg du territoire, disposant d'un point de vente avec vitrine depuis au moins 3 ans et ayant un projet de développement commercial.

Les dépenses éligibles concernent :

- > la rénovation des vitrines et du point de vente,
- > l'acquisition de matériels métiers,
- > les investissements liés aux équipements de sécurité,
- > la réhabilitation énergétique.

Le montant des dépenses subventionnables est compris entre 10 000€ HT et 50 000€ HT de travaux.

Le montant de l'aide du Pays Voironnais est de 10% soit une subvention aux commerçants comprise entre 1000€ et 5000€.

La Région intervient en cofinancement à hauteur de 20% (soit une aide comprise entre 2000€ et 10 000€).

Pour pouvoir bénéficier de cette subvention, les dépenses de travaux ne devront pas être engagées avant la demande d'aide au Pays Voironnais et la Région.

### TÉLÉCHARGER

- > Règlement d'attribution de l'aide de la Communauté d'Agglomération

40 rue Mainsieux  
cs 80363  
38516 Voiron cedex  
Lundi - vendredi : 9h-12h / 13h30-18h  
Tél : 04 76 93 17 71

<http://www.paysvoironnais.com/vous-etes-un-commerçant-artisan/aide-a-l-investissement-6421.html>